



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0396

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités International pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti Phase 2

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Glatard

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0396**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités International pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti Phase 2**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0.4% des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Solidarités International (SI) a 30 ans d'expérience dans l'action humanitaire, avec la priorité permanente de répondre aux besoins vitaux (boire-manger-s'abriter) des populations victimes de conflits et de catastrophes naturelles, et de renforcer, avec elles, leurs capacités de subsistance. Depuis 1980, Solidarités International a développé une capacité à répondre à des situations complexes, où se succèdent et se mêlent l'urgence, la post-urgence et la reconstruction.

SI a commencé ses activités en Haïti suite à la tempête tropicale Jeanne de Septembre 2004. Entre 2005 et 2007, un programme de réhabilitation d'infrastructures scolaires dans les départements du Nord et du Nord-Ouest a été mis en place jusqu'en mars 2007. Dans la période qui a suivi le séisme de janvier 2010, SI a concentré son intervention sur une réponse Eau Hygiène et Assainissement (EHA) d'urgence couvrant les besoins de 60 000 personnes réparties sur 52 sites de la métropole de Port-au-Prince. SI intervient, depuis l'apparition du choléra en Haïti dans l'action contre l'épidémie : 2 programmes ont été mis en œuvre sur cette thématique à Port-au-Prince, et 2 autres dans les mornes de Petit-Goâve (Ouest) et de Fond-des-Nègres (département des Nippes). Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, SI a adapté sa stratégie à l'évolution du contexte humanitaire depuis la fin de l'année 2010 en étant particulièrement engagée dans l'appui au processus de retour des populations dans leurs quartiers d'origine.

Le projet proposé par SI est mis en place à Christ-Roi, un quartier faisant partie de la municipalité de Port-au-Prince. Il est situé au cœur de la métropole, il s'agit d'un quartier très densément peuplé, de 20 000 habitants, l'un des plus touchés par le séisme.

Aujourd'hui, aucun système ne permet aux populations d'accéder durablement à une eau de qualité, le système public ou les solutions communautaires peinant à garantir une quantité et une qualité suffisante. On estime que la moitié des ménages du quartier n'ont pas accès à l'eau potable facilement. De même, l'absence de

plan d'assainissement et de gestion des déchets dégrade les conditions de vie déjà précaires. Seuls 17% des familles disposent de latrines et 93% des ménages modestes n'ont pas accès à un service de collecte des déchets (liquides et solides).

Le projet vise à améliorer les pratiques d'hygiène et favoriser l'accès à une eau de qualité ainsi qu'à des structures d'assainissement à l'échelle individuelle (latrines familiales, sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement) et du quartier (réparation de fuites, drainages, solutions d'assainissement multifamiliales). Ce projet se découpe en 3 phases, la présente délibération fait l'objet de la phase 2.

#### **a) - Objectifs**

L'objectif général de ce projet est d'appuyer la réinstallation durable des populations sinistrées dans leur quartier d'origine.

L'objectif spécifique est de renforcer l'accès à une eau de qualité et à des solutions d'assainissement afin d'améliorer la situation sanitaire du quartier et de ses habitants.

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2012 et 2013**

Par délibération n° 2012-3203 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Solidarités International pour la réalisation d'un projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti.

Ce projet a permis de renforcer les connaissances et compétences des directions techniques départementales en matière de prévention et de réponse à l'épidémie de choléra. 12 centres de santé ont bénéficié de construction/réhabilitation d'ouvrages d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable.

Par délibération n° 2013-4200, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit de l'association Solidarités International pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti - Phase 1.

Cette phase 1 du projet a constitué une phase d'évaluation commune avec la DINEPA (Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement) sur l'accès à l'eau du quartier. Les premiers travaux de réparation des fuites ont débuté. Les objectifs fixés pour la phase 1 en termes de ménages connectés ont été dépassés puisque 80 ménages ont été connectés contre les 60 prévus. Une première série de formations a aussi été dispensée à ces ménages. Les travaux de réhabilitation et construction du système secondaire de drainage ont tous été engagés.

#### **c) - Bilan**

Une mission d'évaluation du Fonds eau a été effectuée en mai 2013 par un membre du programme Solidarité Eau (pS-Eau) et un de la Fondation Veolia Environnement. Cette mission d'évaluation a permis de constater que tous les ouvrages réalisés sont de bonne facture et exécutés dans les règles de l'art par des ouvriers et ingénieurs qualifiés ; les formations dispensées aux agents de santé et les bons résultats issus des tests effectués post-formation témoignent d'une bonne assimilation des connaissances pour garantir une utilisation et un entretien correct des ouvrages.

Les rapports remis par l'association sur les projets de 2012 et 2013 et l'évaluation faite sur le terrain ont donné entière satisfaction.

#### **d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

Pour la phase 2, le projet comprend les activités suivantes :

- réparation de fuites sur le réseau d'eau DINEPA et plaidoyer pour l'extension du réseau,
- appui à la DINEPA dans son rôle de coordination du volet Eau et Assainissement des projets de reconstruction, avec la participation active de la DINEPA aux tables de travail technique,
- construction et réhabilitation de 175 solutions d'assainissement multifamiliales ou individuelles,
- sensibilisation et formation des ménages bénéficiaires,
- mise en place d'au moins 1 solution pilote de traitement phytosanitaire,
- réhabilitation de 62 mètres de réseau secondaire de drainage (corridor).

La population bénéficiaire directe de ce projet est constituée de l'ensemble des habitants de Christ-Roi soit environ 20 000 habitants.

Le projet est évalué à un total de 570 170 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 110 000 €.

Lors de sa séance du 10 septembre 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 70 800 €, Veolia eau apportant 39 200 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 35 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 800 € au profit de l'association Solidarités International dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti - Phase 2 pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Solidarités International définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 400 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - **La recette** correspondante à hauteur de 35 400 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**